

<b>Nature</b>	<b>Comité d'Orientation</b>	<b>Assemblée Générale</b>	<b>Conseil de Surveillance</b>	<b>Le Gérant</b>
<b>Qui ?</b>	Tout le monde : les entrepreneurs en CAPE, ceux qui sont salariés	Ceux qui sont salariés sociétaires et les sociétaires externes	Sociétaires élus	Qui veut
<b>Comment on y accède ?</b>	C'est automatique	Automatiquement à partir du moment ou on est sociétaire	Par un vote des sociétaires	Par un vote de l'AG
<b>Pour combien de temps ?</b>	Pendant toute la période où les entrepreneurs sont liés à la coopérative	Pendant qu'ils sont sous contrat ESA	Pendant 4 ans / renouvelable.	Pendant 3 ans / renouvelable.
<b>La fréquence ?</b>	Chaque mois	Une fois l'an	Chaque trimestres	Pendant toute la période du mandat
<b>Mission générale</b>	Construire des synergies entre les entrepreneurs	Valider l'activité	S'assure du bon fonctionnement de la structure	Il agit au nom de la société pour piloter le projet d'entreprise
<b>Missions particulières</b>	Faciliter la rencontre entre les entrepreneurs de la coopérative Faciliter l'émergence de projets et stratégies collectives Renseigner sur les projets/actions/chantiers en cours	Approuver les comptes annuels Nommer les sociétaires, Nommer le commissaires aux comptes Nommer le gérant Approuver le plan d'accompagnement	Contrôle le travail du gérant Participe à la construction des stratégies de la coopérative Informe l'AG de son travail	Représenter Définir une stratégie de développement Organiser le fonctionnement de la coopérative Animer les ressources humaines de la coopérative

- 1 - Affiner la grille
- 2 - Identifier les informations utiles à l'exercice des différentes missions/responsabilités
- 3 - identifier des volontaires pour constituer le CS
- 4 - Définir des règles de fonctionnement pour le CS et désigner un Président
- 5 - Identifier des besoins en formation utile à l'exercice du mandat